

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 V. 290 Vœu pour que Paris défende la laïcité.

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de
Conseil municipal,**

Considérant l'existence récente de rassemblements demandant l'interdiction de l'IVG au nom de convictions religieuses et, dans ce but, de l'organisation de prières publiques devant un hôpital public du 20e arrondissement ;

Considérant la répétition de manifestations, d'actions violentes organisées par des groupes politico-religieux et de prières publiques devant des théâtres parisiens pour interdire certaines créations artistiques ;

Considérant l'acte criminel, d'origine encore inconnu, détruisant la rédaction de l'hebdomadaire satirique « Charlie Hebdo » et que cet acte semble en lien évident avec le choix de ce journal de faire de l'humour à propos d'une religion, tel qu'il en a l'habitude depuis sa création ;

Considérant, au sujet des cas cités précédemment, qu'il faut rappeler qu'il n'existe et ne peut exister, dans une république laïque, aucune forme de « délit de blasphème » et qu'en conséquence, il doit toujours, et en toutes circonstances, rester possible de critiquer librement les religions, particulièrement par la création artistique et l'humour ;

Considérant le développement persistant de revendications et comportements de replis communautaires, exerçant parfois de réelles pressions particulièrement sur les femmes afin qu'elles se plient à des règles religieuses, dans certains quartiers de la capitale ;

Considérant l'existence de revendications insistantes vers les élus demandant des financements publics pour des pratiques culturelles, allant ainsi à l'encontre de la loi de 1905 et cherchant à contourner cette grande loi ;

Considérant parfois le constat d'une certaine incompréhension, particulièrement dans certains secteurs de la jeunesse parisienne, de ce qu'est vraiment la laïcité ;

Considérant la déformation volontaire du beau et indispensable principe de laïcité, par certains groupes politiques et associations qui veulent le transformer en une vulgaire « laïcité à géométrie variable » ne visant et stigmatisant exclusivement que certains de nos concitoyens en raison de leurs convictions religieuses ;

Considérant donc cette multiplication de faits de plus en plus nombreux démontrant que se développent dans la capitale des actes piétinant nos principes et lois laïques, certes commis par des groupes minoritaires qui ne doivent pas être assimilés à l'ensemble des croyants des différentes religions qui pratiquent leur culte dans le respect des lois et règles laïques, mais qui peuvent avoir une influence réelle ;

Considérant que seule la laïcité garantit la liberté de conscience et par conséquence la liberté de culte, qu'il s'agit d'un principe de paix et de fraternité, qu'elle est la condition du « vivre ensemble » républicain et qu'il est particulièrement dangereux de voir ce concept politique qui est notre bien commun ainsi attaqué de toute part ;

Considérant, enfin, que la laïcité s'apprend et s'enseigne et qu'il est nécessaire et urgent de mettre et remettre en place une pédagogie active et vivante en direction des Parisiennes et Parisiens sur l'utilité, le sens et la portée de ce qu'est la laïcité en ce début de 21^e siècle ;

Sur la proposition de M. Alexis CORBIERE, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris réaffirme publiquement sa solidarité totale avec toutes les victimes (habitants, artistes, créateurs, journalistes, etc.) de ces attaques répétées contre la liberté d'expression et de conscience, et contre la laïcité, et demande que s'engage une campagne municipale de promotion et défense de la laïcité, en direction particulièrement de la jeunesse scolarisée mais aussi de l'ensemble de la population parisienne.